



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 juin 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - Autorisations de Programme 2026 - Budget Principal

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - Autorisations de Programme 2025 – Budget Principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme /Crédits de paiements ;

Vu l'Ordonnance du 26 août 2005 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-2, L2311-3 et L2311-9 ;

Vu l'instruction codificatrice M57 et M43 ;

Considérant l'effort d'équipement sur la période 2021-2026 ;

Considérant que les dépenses d'équipement inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement revêtent un caractère pluriannuel et peuvent faire l'objet d'une Autorisation de Programme afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés ;

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces dossiers ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le compte financier unique 2025 du Budget Principal, en date du 26 Mai 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)

Contre : Marie-Claire Poggi, Josepha Olivesi et Julien Morganti

Abstention : Nicolas Battini

-De gérer les crédits en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

-Pour le BS 2026 du Budget Principal, de procéder à la révision des AP/CP suivantes du Budget Principal ;

-De procéder à la modification des CP suivants pour un montant de + 300 000 € sur l'opération 3029 Rénovation Stade Armand Cesari et de + 150 000€ sur l'opération : Centre Technique 3032 ;

-De Procéder à la révision des AP 3029 et 3032 du Budget principal ;

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2026 - Autorisations de Programme 2026 - Budget Principal

N° AP	Libellé	TOTAL AP	REVISION AP BS 2026	TOTAL AP	CP 2026	BS 2026	TOTAL CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
3017	Extension des vestiaires - stade de Miomu	915 000,00		915 000,00	116 880,92		116 880,92					
3020	Plantation énergétique territoriale	400 000,00		400 000,00	60 000,00		60 000,00	77 707,00				
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000,00		2 900 000,00	105 000,00		105 000,00	69 301,02				
3023	Voies douces	13 200 000,00		13 200 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	9 669 902,40				
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVIA - Toga	3 430 060,00		3 430 060,00	50 000,00		50 000,00	a solder				
3026	Requalification du terre-plein du port de commerce et création d'un parking relais - Toga	1 100 000,00		1 100 000,00	50 000,00		50 000,00	1 050 000,00				
3027	Aménagement des Fiches Maltes - Toga	3 850 000,00		3 850 000,00	250 000,00		250 000,00	3 456 410,50				
3028	Démantèlement STEP	3 300 000,00		2 000 000,00	100 000,00		100 000,00	1 700 062,44				
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	19 188 000,00	997 000,00	20 185 000,00	2 088 575,24	300 000,00	2 388 575,24	697 000,00				
3030	Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000,00		4 400 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	281 275,44				
3031	NPNRU	2 814 285,00		4 859 741,78	1 701 718,00		1 701 718,00	692 157,00	644 954,00	644 954,00	644 827,00	531 131,78
3032	Centre Technique	8 860 000,00	150 000,00	9 010 000,00	5 080 456,23	150 000,00	5 230 456,23					
3033	Fonds de concours aux communes membres	3 300 000,00		3 300 000,00	483 000,00		483 000,00	1 044 000,00				
3034	Requalification de l'espace urbain	2 640 000,00		2 640 000,00	150 000,00		150 000,00	2 335 290,00				
3035	Création salle de sports à dominante sports de combat	1 650 000,00		1 650 000,00	50 000,00		50 000,00	1 600 000,00				
3036	Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000,00		700 000,00	50 000,00		50 000,00	650 000,00				
		80 439 363,38		82 331 820,16	15 335 630,39	450 000,00	15 785 630,39	23 323 105,80				

DIT

-Que les dépenses seront financées par le FCTVA, des financements extérieurs et par l'autofinancement ;

-Que les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au Budget primitif 2026 du Budget Principal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT**

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr